

# 2021/22 : BON DE COMMANDE RELIQUATS ET ANALYSES

Retournez votre coupon-réponse par fax au 03 21 24 52 92 avant le 30 novembre ou par courrier chez Groupe Carré 18 rue du calvaire 62112 Gouy sous Bellonne ou par mail [contact@groupe-carre.fr](mailto:contact@groupe-carre.fr)

NOM DE L'EXPLOITATION : \_\_\_\_\_  
Tél 1 : \_\_\_\_\_

## Compléter le tableau pour commander vos parcelles ou kit

	échantillon prélèvement agriculteur	échantillon 1 parcelle seule prélèvement labo	échantillon 2/4 parcelles prélèvement labo	échantillon + de 4 parcelles prélèvement labo	REMISES POSSIBLES par échantillon	NOMBRE D' ECHANTILLON	PRIX
	prix €/échantillon	prix €/échantillon	prix €/échantillon	prix €/échantillon			
Reliquat 2 horizons (30-60 cm)	32	84	69	62			
Reliquat 3 horizons (60-90 cm)	40,5	93,5	76,5	70,5			
Analyse complète chimique + oligoéléments	75,5	117	97		PROMO 3=4; 5=7; 7=10		
Analyse de lisier/fumier/compost	75	105			gratuite dans le cadre des packs analyses de sol		
Remise zéro papier					-0,50 €		
Saisie sur easy analyse des renseignements parcelle et localisation (site internet Groupe Carré)					-2 €		
Remise Non Interprétée (interprétation par défaut)					-2 €		
<p><b>nouveauté</b> : 3 options ajoutées gratuitement à votre RSH (guide d'apport du soufre, conseil fractionnement de la dose totale, calcul de l'azote lixivité)</p>							
Prélèvement labo	oui / non		quinzaine de prélèvement souhaitée	du ...../..... Au ..... / ..... 2020			

## € Rappel des remises :

- Repérage de vos parcelles avec EASY ANALYSE via le [WWW.groupe-carre.fr](http://www.groupe-carre.fr) avec votre login et mot de passe habituel (Remise 2€/parcelle), Non cumulable avec la non interprété
- Résultat non interprété (Remise 2€/parcelle)
- Analyses de sol couplé avec le reliquat (même parcelle)
  - 4 échantillons prélevés = 3 payant soit 1 gratuit
  - 7 échantillons prélevés = 5 payant soit 2 gratuit
  - 10 échantillons prélevés = 7 payant soit 3 gratuit
- Analyse lisier /fumier : peut-être l'échantillon gratuit

## INFO REGLEMENTAIRE :

### Zones Vulnérables (ZV)

Exploitation avec + de 3 HA en ZV : 1 reliquat obligatoire

L'analyse doit s'effectuer sur une parcelle comportant au moins l'une des 3 cultures principales exploitées en ZV

### Zones d'Actions Renforcées (ZAR)

Exploitation cultivant une seule parcelle en ZAR : 2 reliquats obligatoires (1+1 supplémentaire)

Exploitation cultivant au moins 2 parcelle en ZAR : 3 reliquats obligatoires (1+2 supplémentaires)

Dans le cadre de l'application du 6<sup>e</sup> Programme d'Actions Régional (PAR) du 30 août 2018 Chaque exploitant ayant au moins un îlot cultural en ZAR doit participer à une formation relative au raisonnement de la fertilisation azotée et à l'élaboration du plan prévisionnel de fumure, l'attestation de formation devra être transmise à l'administration dès que possible et au plus tard avant juin 2022  Je suis intéressé par une formation